

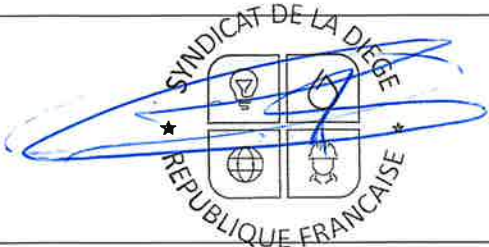
 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT DE LA DIEGE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026 Reçu en préfecture le 23/02/2026 Publié le ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_15-DE			
L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER						
PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François LOGE						
Date de convocation : 21/01/2026						
Membres en exercice : 134		Présents : 89	Votants : 89	Pour : 89	Abstention : 0	Contre : 0
Référence DIEGE :	2026-02-10-15					
Objet :	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité					

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant la prolongation du programme de rénovation des luminaires CREPUSCULE, il est nécessaire de poursuivre le renfort de la régie d'éclairage public du Syndicat (3 agents) avec un agent contractuel (autres activités complémentaires : pose/dépose des illuminations de Noël, entretien de l'éclairage public, petits travaux) ;

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité décident :

1. Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'électricien / monteur réseaux à temps complet.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 du grade de recrutement.
2. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
3. Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait et délibéré à USSEL, Le 10/02/2026 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
---	--